



GRANDLYON
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **20 septembre 2010**

Délibération n° 2010-1715

commission principale : **urbanisme**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : **Bron**

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terrailon - Financement des bilans des démolitions des copropriétés privées - Avenant à la convention passée avec le département du Rhône**

service : **Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain**

Rapporteur : Monsieur Longueval

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 13 septembre 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 22 septembre 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, M. Abadie, Mme David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R., Bouju, Blein, Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mme Bailly-Maitre, M. Barthelémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B., Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Fleury, Forissier, Fournel, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Gléréan, Grivel, Guimet, Imbert Y., Imbert A., Jacquet, Joly, Lambert, Le Bouhart, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Meunier, Millet, Ollivier, Mmes Palleja, Pesson, M. Petit, Mme Pierron, MM. Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Sangalli, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Touraine, Turcas, Uhlich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : MM. Reppelin (pouvoir à M. Abadie), Daclin (pouvoir à M. Julien-Laferrière), Arrue (pouvoir à Mme Frih), Mme Besson (pouvoir à M. Touleron), M. Barral (pouvoir à M. Crimier), Mmes Ait-Maten (pouvoir à M. Appell), Bab-Hamed (pouvoir à Mme Pierron), M. Balme (pouvoir à M. Plazzi), Mme Bargoïn (pouvoir à M. Barthelémy), M. Barret (pouvoir à M. Gignoux), Mme Dagorne (pouvoir à M. Louis), MM. Galliano (pouvoir à M. Grivel), Goux (pouvoir à M. Flaconnèche), Havard (pouvoir à M. Buffet), Justet (pouvoir à M. Roche), Kabalo (pouvoir à M. Sturla), Morales (pouvoir à M. Vincent), Muet, Réale (pouvoir à M. Passi), Rudigoz (pouvoir à M. Desbos), Mme Tifra (pouvoir à Mme Pédrini).

Absents non excusés : Mme Peytavin, MM. Albrand, Broliquier, Coulon, Genin, Giordano, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguët, Nissanian, Mme Perrin-Gilbert, MM. Pillonel, Serres.

Séance publique du 20 septembre 2010**Délibération n° 2010-1715**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Bron

objet : **Opération de renouvellement urbain (ORU) de Terraillon - Financement des bilans des démolitions des copropriétés privées - Avenant à la convention passée avec le département du Rhône**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction de l'habitat et du développement solidaire urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 1 septembre 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

L'opération de renouvellement urbain (ORU) du quartier de Terraillon à Bron, dont la convention a été signée le 25 février 2008, fait partie intégrante du programme de rénovation urbaine de l'agglomération contractualisé avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU).

Dans le cadre d'un accord conclu entre le Département du Rhône et l'ANRU, celui-ci va financer directement une partie des opérations de l'ORU Bron Terraillon sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté urbaine de Lyon, pour un montant de 17 000 000 €, à savoir :

- le bilan de démolition de la copropriété Caravelle,
- le bilan de démolition de la copropriété Terraillon.

Par délibération du 8 juillet 2008, le Conseil communautaire a approuvé la convention correspondante passée avec le Département du Rhône.

A ce jour, les délais de maîtrise du foncier liés aux deux procédures de déclaration d'utilité publique et les calendriers des deux opérations d'aménagement de Caravelle et de Terraillon conduisent à revoir l'échéancier de versement ainsi que le montant des différents acomptes de la contribution du Département. Le nouvel échéancier de versement en 10 acomptes, au lieu de 3 prévus dans la convention initiale, permet une participation financière du Département au plus près des dépenses. Le montant total de la participation du Département reste identique ;

Vu ledit dossier ;

Vu les délibérations du Conseil n° 2007-4585 et n° 2008-0206 des 18 décembre 2007 et 8 juillet 2008 ;

Oùï l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE**1° - Approuve :**

a) - le nouvel échéancier de versement des acomptes du Département du Rhône, dans le cadre du financement des deux bilans des démolitions des copropriétés privées Caravelle et Terraillon à Bron,

b) - l'avenant à la convention à passer entre la Communauté urbaine de Lyon et le Département du Rhône.

2° - Autorise monsieur le Président à signer ledit avenant.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 22 septembre 2010.